

**Horaires de l'école :**Horaires d'enseignement :

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi matin
Primaire	9h10-12h10      14h00-16h15	9h10-12h10
Maternelle	9h10-11h30      13h20-16h15	9h10-12h10

Horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

(avec l'enseignant pour les enfants concernés)

Les lundis, mardis et jeudis : 13h20 – 13h50 pour le primaire

Tous les jours (sauf mercredi) : 13h00 – 13h20 pour la maternelle

Accueil 10 mn avant l'heure d'entrée en classe pour tous les élèves.

**Accès à l'école****L'entrée et la sortie des élèves se fait par le portillon qui se trouve en bas des escaliers du talus, le portail donnant sur la route étant réservé à l'accès par le bus.**

Les parents des enfants de maternelle doivent les accompagner et les récupérer dans la classe.

Les enfants de primaire seront accueillis dans la cour par un enseignant et dirigés vers leur classe. Les enseignants les raccompagneront au portail le soir.

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie. Pour des raisons de sécurité, les portails seront fermés en dehors de ces horaires. En cas de retard le matin, vous êtes tenus de conduire votre enfant à la porte de la classe ou bien de sonner pour la maternelle. Les élèves encore présents à la fin du service des enseignantes sont confiés à la garderie.

Pour la sécurité de tous, merci de respecter **le stationnement** aux abords de l'école.**Cantine et garderie:** voir la note de la mairie. Prévoyez une serviette marquée au nom de votre enfant, à changer chaque semaine.**Absences :** Les parents doivent **impérativement** prévenir le jour même la maîtresse de toute absence de leur enfant et **apporter un mot lors du retour** en classe (modèle dans la couverture du cahier). À partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées, un signalement pour absentéisme sera transmis à l'Inspection Académique.**Relations parents-enseignants :** Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison).**Cahier de liaison :** c'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées seront signées par les parents dès qu'ils en auront pris connaissance. De même les parents l'utiliseront pour y inscrire les informations à communiquer à l'école.**Règlement intérieur du RPI :** il est communiqué dans le cahier de liaison. Vous devez en prendre connaissance et le signer.**Vaccinations :** les enseignants s'assureront que les rappels obligatoires des enfants sont bien à jour.**Matériel :** Les enfants et les parents prendront soin du matériel prêté par l'école. Les livres seront couverts.**Fournitures scolaires :** La mairie prend en charge l'essentiel des fournitures scolaires. Pour que votre enfant travaille dans de bonnes conditions, il vous appartient de **vérifier périodiquement** leur bon état, de les renouveler quand c'est nécessaire.**Parasites :** Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leurs enfants.**Assurance :** Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, etc.). Les parents fourniront l'attestation à l'école après avoir vérifié qu'elle comprend à la fois l'individuel accident et la responsabilité civile.**Conseil d'école :** Les parents qui souhaitent en faire partie le signaleront aux enseignants dès que possible.**Nourriture à l'école :** Un goûter sera fourni par la commune le mercredi matin. A l'école primaire, les enfants qui le souhaitent peuvent apporter un fruit. Afin d'éviter tout problème d'allergie alimentaire, aucune autre nourriture ne sera apportée.**Réunion de rentrée :** Elle aura lieu dans le courant du mois de septembre. Votre présence nous semble indispensable.

Les enseignantes